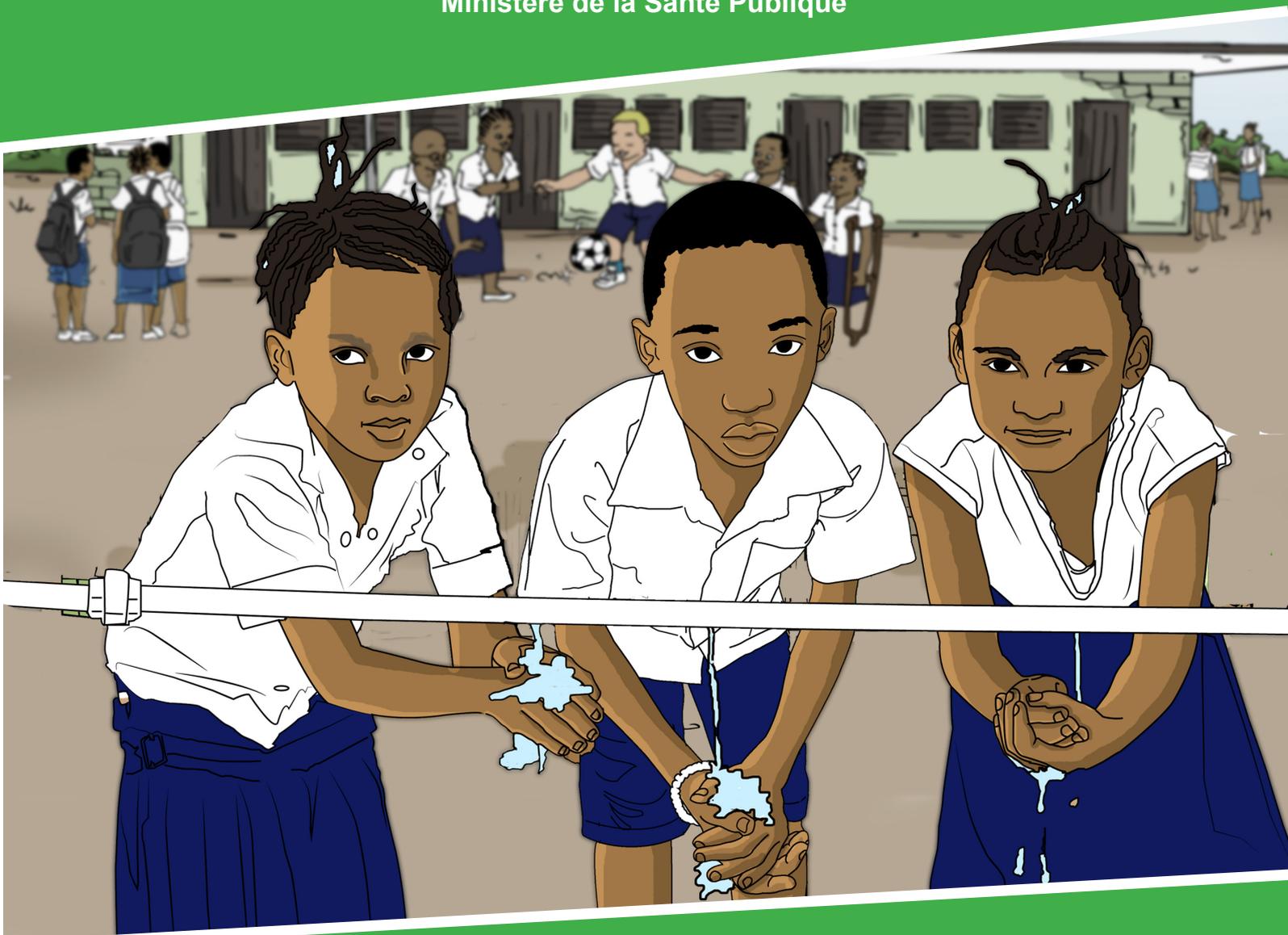




République Démocratique du Congo

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

Ministère de la Santé Publique



**NOTE D'ORIENTATION POUR LA
PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE**

EBOLA

EN MILIEU SCOLAIRE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
I. ADMISSION DES ELEVES ET ETUDIANTS, DES ENSEIGNANTS, DES ENCADREURS, DES TRAVAILLEURS EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.....	5
1. Accès à l'école/Université.....	5
2. Mesures de contrôle.....	5
A. La fiche individuelle.....	5
B. Fiches de Contrôle de l'accès aux écoles.....	6
C. La prise de température.....	7
II. LES PRATIQUES PARTICULIÈRES D'HYGIÈNE CONTRÔLÉE ET RESPONSABLE.....	7
1. Le lavage des mains.....	8
2. Le Nettoyage de l'environnement.....	10
3. Prendre soin de coupures et d'éraflures.....	11
III. LES ÉQUIPEMENTS CLES POUR LA PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DE LA MALADIE À VIRUS EBOLA À L'ÉCOLE.....	11
1. Les équipements pour le contrôle de l'accès.....	11
A. Le thermomètre.....	11
B. La Fiche Individuelle (ci-haut décrit).....	12
C. Fiches de contrôle d'accès aux écoles (ci-haut décrit).....	12
D. Le registre des contacts et des victimes.....	12
2. Les équipements pour le respect des règles d'hygiène.....	12
A. Le KIT WASH (Eau, Hygiène et Assainissement).....	12
B. Ustensiles pour manger et boire.....	13
C. Kit de nettoyage.....	13
IV. LES PROCÉDURES D'ORIENTATION DE GESTION D'UN CAS SUSPECT DE FIEVRE EBOLA DANS LES ÉCOLES.....	14
1. Gestion de cas de fièvre ou symptômes d'un enfant.....	14
A. Cas d'enfant/élève/étudiant présentant de la FIEVRE à son arrivée l'école/Université.....	14
B. Cas d'enfant/élève/étudiant présentant de la FIEVRE pendant les heures de cours.....	15
C. Cas d'un enfant/élève/étudiant présentant LES SYMPTOMES suspects à l'arrivée à l'école.....	16
D. Cas d'un enfant/élève/étudiant présentant les symptômes suspects pendant les heures de cours.....	16
2. La gestion d'un cas de FIEVRE ou symptômes chez un (Adulte).....	17
A. Cas d'un enseignant/encadreur se trouvant avec la fièvre à son arrivée à l'école.....	17
B. Cas d'un enseignant/encadreur se trouvant avec la fièvre pendant les heures de cours.....	17
C. Cas d'un enseignant présentant les SYMPTOMES suspects à l'arrivée de l'école.....	18
D. Cas d'un enseignant présentant les symptômes suspects pendant les heures de cours.....	18
V. LE SOUTIEN ET LA NON-DISCRIMINATION.....	19
1. Soutien aux enfants/jeunes et au personnel de l'école quand ils sont séparés des autres parce qu'ils ont de la fièvre ou présentent trois symptômes de la fièvre Ebola.....	19
2. Contenu de la formation des enseignants en appui psychosocial en classe.....	20
VI. LES MESSAGES CLES DESTINÉS AUX FAMILLES.....	20
VII. ANNEXES.....	22
1. Répartition géographique des épidémies de MVE en RDC de 1976 à 2018, facteurs de risque et délai de la riposte (source Direction de Surveillance Epidémiologique Ministère de la Santé).....	22
2. Fiche de renseignement individuel.....	23
3. FICHE DE CONTRÔLE ENFANT/ ÉTUDIANT.....	25
4. Fiche de contrôle enfant/étudiant.....	26
5. FICHE DE CONTRÔLE ADULTE REGISTRE DES CONTACTS ET DES VICTIMES.....	27
6. GUIDE CONSTRUCTION TIPPY TAP (DISPOSITIF DE LAVAGE DES MAINS).....	28
Eléments additionnels sur le tippy tap et son utilisation.....	29
Autre manière de relier le bois de pédale au bidon.....	29
GLOSSAIRE.....	31

INTRODUCTION

La maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie grave, souvent mortelle chez l'homme. Le virus est transmis à l'homme par des animaux sauvages et se propage aux populations par transmission interhumaine. Le taux moyen de létalité est d'environ 50 %.

Après huit épisodes d'épidémie de Maladie à Virus Ebola, le pays a connu sa neuvième épidémie à l'Equateur en mai 2018 et est aujourd'hui confronté à la dixième épidémie dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri.

Les milieux scolaires et universitaires, avec leurs gros effectifs, constituent un environnement propice à une très forte contagiosité de la Maladie à Virus Ebola, si les dispositions utiles de prévention ne sont pas prises. En effet, l'épidémie du Nord Kivu et de l'Ituri coïncide avec la rentrée scolaire 2018-2019 et pourrait avoir d'énormes conséquences négatives sur le droit à l'éducation des enfants et des étudiants de tous les âges.

C'est dans cette perspective que le Ministère de L'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, à travers la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique (DIPROMAD) et en collaboration avec le Ministère de la Santé notamment le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU), a organisé du 6 au 8 Septembre 2018 avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, un atelier sur l'élaboration de la note d'orientation pour la prévention et la lutte contre la Maladie à Virus Ebola en milieu scolaire.

La présente note a pour objet de donner aux différents acteurs de l'école de tout le pays, du préscolaire, du primaire, du secondaire, du professionnel et de l'université des informations sur la MVE, son mode de transmission, les voies et moyens pour la contrecarrer et l'éviter dans notre environnement quotidien.

Son appropriation et son utilisation par tous sont vivement souhaités et encouragés.

- Vive l'école !
- Vive la santé pour tous !

I. ADMISSION DES ELEVES ET ETUDIANTS, DES ENSEIGNANTS, DES ENCADREURS, DES TRAVAILLEURS EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.

1. Accès à l'école/Université

Pendant l'épidémie l'accès à l'école/Université est interdit à :

- Un enfant, élève, étudiant, enseignant ou toute autre personne qui présente une fièvre supérieure à 38°C ;
- Un enfant, élève, étudiant, enseignant ou toute autre personne se présentant à l'école/l'université et ayant été en contact avec un cas suspect, un malade ou un cadavre de la maladie à virus EBOLA dans les derniers 21 jours ;
- Un enfant, élève, étudiant, enseignant ou toute autre personne se présentant à l'école/l'université et qui présente un signe majeur (hémorragie ou saignements anormaux) ou à la fois trois des symptômes de la maladie à virus EBOLA, à savoir les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires, la diarrhée, les saignements, les vomissements, la faiblesse, etc. ;
- Un enfant, élève, étudiant, enseignant ou toute autre personne se présentant à l'école/l'université et qui ne respecte pas les mesures de prévention mises en place à l'école ;
- Aux parents des élèves ou autres visiteurs sauf ceux qui sont autorisés par le directeur ;
- Aux vendeurs externes des denrées alimentaires.
- Les enfants ne doivent pas quitter la cour de l'école jusqu'à la fin de la journée scolaire.

Température normale du corps humain	Température en cas de fièvre	Température en cas de fièvre de MVE
36,5°C – 37,4°C	>37,5°C	≥38°

NB : en cas d'une température inférieure à 36,5°C, prière de reprendre la température de l'individu



2. Mesures de contrôle

Les Ministères en charge de l'éducation (Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Enseignement Supérieur et Universitaire, Affaires sociales, Formation Professionnelle et Artisanat, Jeunesse et initiation à la Nouvelle Citoyenneté...), en partenariat avec les Ministères de la Santé ainsi que de l'intérieur et de la Décentralisation, mettront en place des mesures pour assurer que les règles en matière d'accès à l'école (ou Centre de Rattrapage Scolaire, Centre d'Apprentissage Professionnel, Université...) pendant la durée de l'épidémie Ebola soient respectées. Ces mesures sont :

A. La fiche individuelle

En situation d'épidémie, les parents retirent et remplissent la fiche individuelle (cf. Annexe 2) dans le centre de santé le plus proche, à l'école ou dans un endroit indiqué par le personnel de santé. Si les parents et les élèves ne peuvent pas remplir la fiche, les enseignants appuieront son remplissage.

La fiche individuelle pour chaque élève/étudiant et enseignant sera remplie par les parents ou les élèves et étudiants, et par les enseignants, et est soumise au directeur d'école le premier jour de la rentrée scolaire. La fiche fournira les informations sur le mouvement des élèves, étudiants et enseignants pendant les vacances, jusqu'à la veille de la rentrée scolaire, et permettra de constituer une base de données sur les élèves, étudiants et enseignants qui ont été en contact avec des cas de maladie à virus Ebola avant l'ouverture des classes. C'est extrêmement important que la communauté scolaire participe à cet exercice.

NB : le directeur de l'école est chargé de la collecte, du contrôle et de la gestion des fiches individuelles. .

B. Fiches de Contrôle de l'accès aux écoles

A travers un Cadre partenarial (Ministères en charge de l'Education, de la Santé Publique et de l'intérieur) **un système de contrôle par rapport au respect des règles d'accès et d'hygiène** dans les établissements préscolaires, scolaires et universitaires sera mis en place. Chaque école devra mettre en place un comité d'accueil composé du directeur et d'au moins 2 membres du COPA et de l'administration scolaire qui assurera le contrôle avant l'entrée dans l'école en utilisant le thermomètre laser. Les membres du comité doivent d'abord prendre leur température avant de prendre la température des autres membres de la communauté scolaire en s'assurant qu'ils se sont déjà lavé les mains.

Le personnel de santé aidera le comité d'accueil de l'école en le formant pour détecter les élèves les enseignants et les autres membres du personnel de l'école victimes de la maladie à virus Ebola ou en contact avec une personne malade ou morte de la maladie à virus Ebola. Il sera demandé à ces derniers de ne pas venir à l'école pendant 21 jours et seront suivis par les agents communautaires.

Veillez trouver dans l'annexe 3 et 4 les fiches de contrôle que le personnel de santé ou les agents communautaires rempliront quand l'enfant /adulte

- Sera hospitalisé,
- Se trouvera dans une communauté comptant des cas de maladie à virus Ebola
- Ou quand un enfant/adulte est mort de maladie à virus Ebola.

La fiche aidera à suivre les enfants /adultes et les membres du personnel qui auront été en contact avec une personne malade ou morte de la maladie à virus Ebola. Ces enfants et adultes seront sensibilisés pour qu'ils n'aillent pas à l'école pendant 21 jours.

Les répertoires téléphoniques **des directeurs des écoles (préscolaire, primaire, secondaire, centres d'apprentissage et centre de formation professionnelle, universitaire)** seront transmis à tous les services de santé et à tous les agents communautaires. La procédure d'utilisation, de collecte et de traitement des fiches de contrôle d'accès à l'école est établie comme suit :

- Les fiches de contrôle d'accès à l'école avec les instructions seront distribuées aux écoles par un personnel médical dans les zones de santé où sévit cette épidémie : 2 types de fiches (Adulte/enfant)
- Les membres du comité d'accueil remplissent les fiches de contrôle d'accès pour chaque patient ou victime (adulte/enfant), communiquent les données par téléphone aux Directeurs d'écoles. Ils donnent toutes les fiches remplies aux comités techniques de surveillance de la maladie ;
- Les directeurs des écoles distribuent les fiches de contrôle d'accès à l'école avec les instructions des agents communautaires ;
- Les membres du comité d'accueil de l'école remplissent les fiches de contrôle (Adulte/Enfant) d'accès pour chaque cas de victime ou malade (Adulte/enfant) d'Ebola à la maison, communiquent les données par téléphone aux Directeurs d'écoles. Ils donnent toutes les fiches remplies aux comités techniques de surveillance de l'épidémie à MVE.
- Les comités de veille collectent les fiches de contrôle d'accès remplies par les services de santé/agents communautaires, sensibilisent les familles pour qu'elles ne permettent pas aux membres de la famille (élèves et personnel d'une école) de se rendre à l'école pendant 21 jours et remontent l'information aux directeurs. Les règles d'accès à l'école sont écrites dans la fiche.
- Le directeur, après avoir reçu l'information du centre de santé ou de l'agent communautaire de santé,

- informe d'une façon confidentielle l'enseignant de l'enfant ;
- L'enseignant s'assure que l'élève ne rentre pas en classe ou qu'il quitte la classe. L'enseignant accompagnera l'enfant chez le directeur. Le directeur de l'école isole l'enfant et contacte les services de santé et informe les parents de l'élève.
- Le Directeur tient le registre de suivi des enfants, enseignants et travailleurs contacts. Au 21ème jour, le directeur communique avec l'agent communautaire (RECO, CAC, ...) pour s'assurer si l'enfant, l'enseignant ou le travailleur placé en quarantaine scolaire peut retourner à l'école ;
- Les agents communautaires sensibilisent la famille pour le retour des enfants à l'école et des adultes au travail ;
- Ajouter la sensibilisation de la communauté scolaire pour éviter les discriminations et faciliter le retour des enfants et adultes à l'école;
- En cas d'absence non justifiée d'un enfant, chercher en savoir les causes.

C. La prise de température



Avant la rentrée des classes, le directeur de l'école doit identifier et aménager un endroit, de préférence proche de l'entrée principale de l'école, dans l'enceinte de l'école où les enfants présentant des signes de maladie peuvent être provisoirement installés dans de bonnes conditions (une personne du comité d'accueil doit rester avec eux). Au cas où il y a plus d'un enfant suspect, la distance les séparant devra être d'au moins 2 mètres.

Chaque jour un membre de comité d'accueil formé à cet effet doit assurer la prise de température, le suivi, l'isolement et le référencement de l'enfant /l'élève/l'étudiant à l'entrée de l'école/université et durant l'année scolaire/universitaire.

Les membres du comité d'accueil commis à la prise de température devront utiliser, chacun, deux thermoflashs afin d'éviter les erreurs dans la prise de température. Les thermoflashs sont utilisés de façon alternative.

La collaboration et l'engagement de toute la communauté scolaire est fondamentale pour la gestion fructueuse de nos écoles durant cette période difficile.

II. LES PRATIQUES PARTICULIERES D'HYGIENE : LE CONTROLE ET LES RESPONSABILITES

Durant la période de l'épidémie, en guise de règle générale de bon management, les ministères (Education, Santé et intérieur) encouragent les directeurs à s'assurer que l'eau, la solution chlorée et le savon/cendres soient disponibles pour laver les mains et nettoyer l'environnement de l'école.

De plus, l'eau potable sera rendue disponible pour les enfants dans toutes les écoles.

La responsabilité de faire respecter les règles d'hygiène incombe principalement au directeur de l'école ainsi que son équipe. Cependant, les communautés sont responsables de la participation et de la contribution à la mise en œuvre réussie de ces règles.



Pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, les Sous-divisions et les services de l'inspection seront responsables de l'inspection et de la communication avec les autorités hiérarchiquement supérieures sur les violations des règles et les besoins.

N°	Règles d'hygiène/comportements	Responsables
1	Toute personne qui entre à l'école doit se laver/se faire laver les mains à l'eau et au savon à l'entrée de l'école/de la classe, après les toilettes, après les activités physiques, avant et après le manger, après s'être mouché.	Le comité d'accueil, Directeurs, Enseignants, surveillants
2	Toute personne qui entre à l'école doit porter des tenues propres sans souillures	Le comité d'accueil, éducateurs, directeurs enseignants, surveillants
3	Eviter les contacts physiques (serrer les mains, des accolades, bises...) entre les enfants.	Le comité d'accueil, éducateurs, directeurs enseignants, surveillants
4	Interdire la vente des aliments	Le comité d'accueil, éducateurs, Directeurs et surveillants, professeurs
5	Interdire de manger un aliment qui tombe à terre.	Le comité d'accueil, éducateurs, Directeurs et surveillants, professeurs
6	Chaque enfant/élève doit venir à l'école avec sa gourde d'eau et nourriture	Le comité d'accueil, éducateurs, Directeurs et surveillants, professeurs ,parents
7	Interdire la vente de la viande des animaux de brousse à l'école	Le comité d'accueil, directeurs
8	Nettoyer régulièrement au savon ou au chlore les salles de classe, les ateliers, les laboratoires, le mobilier et les toilettes.	Le comité d'accueil, service d'hygiène, directeurs
9	Pour les pré scolaire (la petite enfance), nettoyer régulièrement au savon ou au chlore les matériels ludiques, les nattes et les matelas, les salles d'activités.	Femme de charge, directeur, Educateur
10	Eviter surtout au préscolaire des objets pointus et tranchants	Educateur, Directeur
11	Veillez à nettoyer rapidement les liquides biologiques : salives, vomissements, sang, écoulements nasales, larmes.....	Educateur, Enseignant, Directeur

1. Le lavage des mains

Le lavage des mains correct est l'un des moyens les plus importants de la lutte contre la propagation du virus Ebola. La méthode recommandée est l'utilisation de l'eau courante et du savon/de la cendre ou de l'eau chlorée.

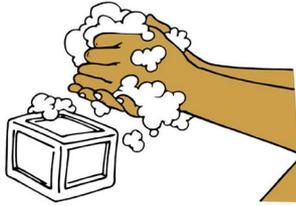
Des messages clés, qui sauvent la vie, doivent être transmis aux administrateurs scolaires, aux enseignants et autres personnels de l'éducation, aux élèves/étudiants et à leurs familles par les agents de la santé. Cela comprend :

Comment se laver les mains :

- Se laver les mains sous l'eau courante
- L'eau chlorée peut être utilisée
- Si l'eau non chlorée est utilisée, le savon/cendre est indispensable
- Frottez vos mains ensemble pendant 30 secondes et rincez les bien
- Sécher les mains à l'air libre



1. Mouiller les mains avec de l'eau propre



2. Appliquer du savon sur toute la surface de la main de manière cir-



3. Se frotter la paume des mains soigneusement



4. Frotter la paume de chaque main avec le côté extérieur de la sec-



5. Frotter les faces des doigts entrecroisés



6. Se frotter soigneusement le côté extérieur des doigts avec la paume de l'autre main



7. Frotter chaque pouce à l'intérieur de la paume opposée



8. Frotter chaque ongles des bouts de doigt de manière circulaire à l'intérieur de la paume opposée



9. Rincer correctement les mains

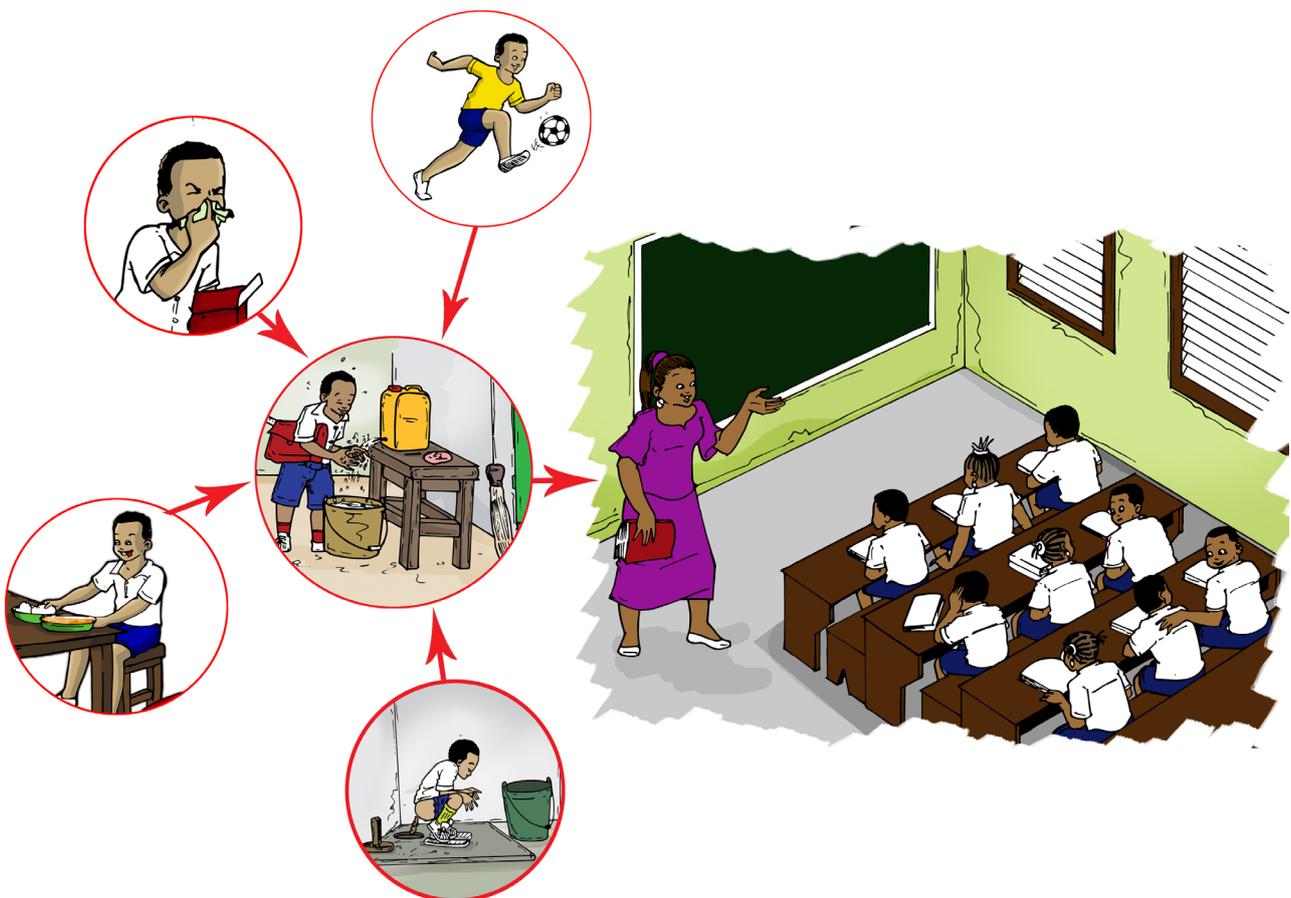


10. Laisser les mains devenir sèches avant tout contact

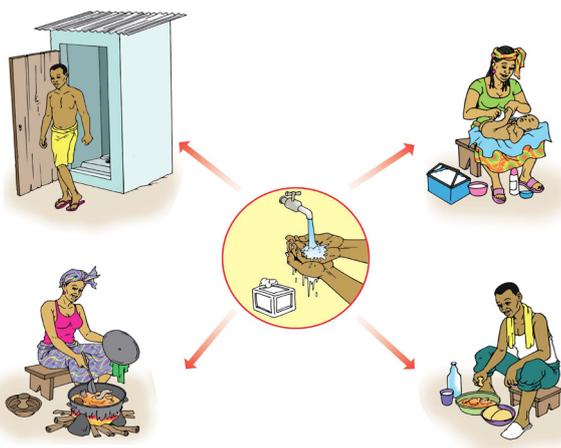
Quand se laver les mains ?:

* Les enfants doivent toujours se laver les mains

- À l'arrivée à l'école, avant d'entrer dans la salle de classe ;
- Après avoir utilisé les toilettes ;
- Avant et après les repas ;
- Après le jeu ;
- Après avoir manipulé les sécrétions corporelles (larmes, les sécrétions nasales, la salive, le sang, etc.) ou s'être mouché



* **Les enseignants et personnels de l'éducation doivent toujours se laver les mains :**



- À l'arrivée à l'école, avant de commencer à travailler ;
- Avant la préparation des aliments, de manger, ou d'aider les enfants à manger
- Après avoir utilisé les toilettes et aidé un enfant à utiliser les toilettes
- Après s'être mouché ou aidé un enfant à se moucher ;
- Après contact avec les sécrétions corporelles (les larmes, les sécrétions nasales, la salive, le sang, etc.)

Que faire si une école ne dispose pas actuellement d'installation de lavage des mains vous pouvez mettre en place des robinets Tippy (Robinet avec le matériel local, voir la fabrication en annexe 6).

S'il n'y a pas d'eau à l'école : les écoles devraient envisager de demander aux parents d'apporter de l'eau à l'école. La quantité minimale d'eau dans les écoles doit être de 2 à 3 litres d'eau par élève et par jour pour boire et se laver les mains. Cependant il faudra respecter le fait que les parents en zone d'épidémie ne devront pas entrer dans l'école.

2. Le nettoyage de l'environnement

Le nettoyage de l'environnement, y compris le mobilier scolaire, le matériel et les jouets doit être fait fréquemment et soigneusement. Des calendriers et partages de rôles pour le nettoyage doivent être établis.

Les planchers et les surfaces des locaux scolaires doivent être nettoyés avec un chiffon humide au moins une fois par jour avec de l'eau et un détergent, puis désinfectés avec une solution de chlore à 0,5% disponible gratuitement.

Les toilettes et les installations de lavage des mains doivent être lavés et désinfectés au moins une fois par jour.



Tous les déversements de sang, des selles, de la salive, des vomissures, des écoulements nasaux et oculaires doivent être nettoyés immédiatement. Pour le nettoyage des taches de sang, de vomi, de selles, ou d'urine, il faut :

- Mettre des gants ;
- Verser la solution de blanchiment sur les taches de sang, etc.
- Tremper une grande serviette dans la solution d'eau de Javel ;
- Utilisez cette serpillière (torchon) trempée pour nettoyer le sang ;
- Placer les serpillières sales dans un seau et couvrir avec une solution d'eau de Javel ;
- Tremper les serpillières sales et les gants dans un seau rempli d'eau de Javel pendant au moins une heure.
- Après une heure, les serpillières (torchon) peuvent être lavées avec du savon et réutilisées une fois qu'elles sont sèches.

3. Prendre soin des coupures et des éraflures



- Rincer à l'eau et au savon
- Couvrir toutes les coupures et les éraflures avec des pansements
- Porter des gants à chaque fois que le contact avec le sang est prévu, par exemple habiller ou nettoyer une coupure, aider un enfant avec un saignement de nez. En cas de contact avec du sang, ne pas paniquer, laver les mains avec de l'eau propre et du savon.

Les enseignants devraient informer et rappeler aux enfants l'hygiène et les précautions de sécurité, notamment :

- Éviter les sports et les jeux de contact
- Éviter de toucher les autres (notamment ne pas serrer la main pendant les salutations)
- Ne pas jouer aux «jeux de mains» (impliquant des enfants touchant les mains ou le visage de l'autre)
- Ne pas mettre les crayons / stylos dans sa bouche
- Ne pas manger à deux ou plus dans une même assiette, ne pas consommer le reste de la nourriture laissée par quelqu'un d'autre ;
- Ne pas boire au même gobelet, ou le laver après chaque utilisation
- Donner des conseils sur les choses que les enfants peuvent faire, par exemple tous les jeux locaux qui n'impliquent pas de contact. Les écoles devraient remplacer les sports avec d'autres activités récréatives telles que chanter et réciter des contes.

III. LES EQUIPEMENTS CLES POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DE LA MALADIE A VIRUS EBOLA A L'ECOLE /UNIVERSITE

1. Les équipements pour le contrôle de l'accès à l'école/université

A. Le thermomètre



La prise de la température est importante en ce temps d'épidémie de la fièvre à virus Ebola. Il est important que la mesure de la fièvre et la gestion des cas d'enfants et d'adultes présentant de la température soient faits avec soin et accompagnés d'un appui psychosocial.

Température normale du corps humain	Température en cas de fièvre	Température en cas de fièvre de MVE
36,5°C – 37,4°C	>37,5°C	≥38°
NB : en cas d'une température inférieure à 36,5°C, prière de reprendre la température de l'individu		

Le thermomètre infrarouge est fourni aux écoles par la zone de santé particulièrement affectée par l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Là où le virus est répandu, il est important de mesurer la fièvre avant d'entrer à l'école, pour éviter que les enfants dont la température est élevée entrent dans la salle de classe. (Orienter discrètement ces enfants dans la salle d'isolement et ne pas les y laisser seuls).

Les thermomètres ordinaires ne devraient pas être utilisés étant donné que la température est prise soit dans la bouche soit sous le bras par ce que la contamination se fait aussi par salive et la sueur.

Le thermomètre à infrarouge doit être placé entre 3 et 5 cm du visage de la personne et le porteur du thermomètre à infrarouge doit être placé sur le côté (pas en face) et doit avoir le bras tendu.

La température de l'enfant doit être prise sur une base quotidienne avant que les enfants entrent à l'école. Les directeurs des écoles doivent demander aux enfants et aux enseignants de venir à l'école plus tôt en vue de ne pas retarder le début des cours.

Chaque jour le comité d'accueil formé doit assurer la prise de température, le suivi, l'isolement et le référencement de l'enfant/l'élève/l'étudiant/enseignant à la rentrée de l'école durant l'année scolaire/universitaire.

Les membres du comité d'accueil doivent prendre leur température chaque matin avant de prendre la température des élèves et autres personnes.

B. La Fiche Individuelle (voir annexe 2)

C. Fiches de contrôle d'accès aux écoles (voir annexes 3 et 4)

D. Le registre des contacts et des victimes (voir annexe 5)



- Le Directeur tient le registre de suivi des enfants, enseignants et travailleurs contacts. Au 21ème jour, le directeur communique avec l'agent communautaire pour s'assurer si l'enfant, l'enseignant ou le travailleur placé en 'quarantaine scolaire' peut retourner à l'école ;
Les agents communautaires sensibilisent la famille pour le retour des enfants à l'école et des adultes au travail ;

- La communauté scolaire (élèves étudiants, enseignants, parents d'élèves) sont également sensibilisés à nouveau sur la non-discrimination au retour ;
- Le directeur consigne aussi dans le registre les noms des élèves, des enseignants et autres personnels de l'école qui sont victimes d'Ebola.

2. Les équipements pour le respect des règles d'hygiène

La fièvre hémorragique Ebola oblige à équiper les établissements scolaires en fournitures spécifiques qui peuvent contribuer à la prévention du virus à Ebola.

A. Le KIT WASH (Eau, Hygiène et Assainissement)

Toutes les écoles qui n'ont pas des dispositifs pour laver les mains seront dotées d'un ou plusieurs kits de lavage des mains.

Composition : 1 Dispositif de lavage des mains (type EAA, 2 Dispositifs de lavage des mains (*TippyTap*, cf. **annexe 6**), savon et chlore.

Utilisation et Conseils Pratiques



1. **Le Dispositif de Lavage des Mains (DLM) type EAA(dessin ci-contre) :** doit être utilisé pour contenir de l'eau devant servir au lavage des mains avec du savon (ce kit est dimensionné pour 50 élèves et les intrants mis à disposition pour 3 mois). Il est conseillé de le placer à l'entrée de l'école et devant chaque salle de classe. Une fois rempli, le seau contenant les eaux issues du lavage des mains doit être vidé dans un

puisard pour éviter la stagnation des eaux usées dans la cour de l'école.

Pour éviter de mettre les élèves en danger, les services de l'hygiène, de l'eau et de l'assainissement déconseillent l'utilisation du HTH (chlore en poudre) à l'école. L'utilisation du chlore C 250ml pour la préparation de solutions de désinfection des mains est déconseillé. A la place, il faut utiliser du savon pour le lavage des mains à l'école.

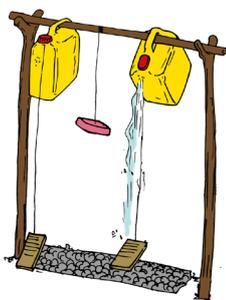


II. Les morceaux de savon : ils doivent être utilisés pour le lavage des mains. Un morceau de savon doit être placé sur le Dispositif de Lavage des Mains (suspendu à un fil) devant le maintenir sec afin d'éviter la prolifération des agents pathogènes susceptibles de favoriser la contamination des utilisateurs.

Le savon doit être suspendu à un fil afin de le maintenir toujours sec. Le porte savon habituel est déconseillé.



III. Les flacons de chlore 0,5 ml : ils serviront au traitement de l'eau de boisson à l'école pour prévenir certaines maladies d'origine hydrique (parasitose, diarrhée, choléra, etc.).



IV. Les Dispositifs de lavage des mains TippyTap (voir annexe 6) : ils doivent être également utilisés pour le lavage des mains. Ils doivent être construits par les maîtres et les élèves, conformément à la fiche technique de construction ci-jointe. Cela pourrait rentrer dans le cadre d'une activité pédagogique de promotion de l'hygiène. Ils seront placés devant les latrines. A l'aide d'une ficelle, un savon sera attaché sur le support des 2 bidons de 5 litres contenant l'eau destinée au lavage des mains. Il est conseillé de mettre du gravier autour du Tippy Tap, pour éviter les bourbiers susceptibles d'être causés par les eaux issues du lavage des mains.

Prérequis : pour assurer une utilisation rationnelle de ce kit, il est nécessaire :

- Que les élèves et les enseignants disposent du guide d'utilisation des dispositifs de lavage des mains (Type EAA et Tippy Tap);
- De réaliser un puisard pour l'infiltration des eaux issues du lavage des mains ;
- Que les enseignants soient formés sur la manière de doser le chlore pour avoir de l'eau potable et le temps de rémanence du chlore dans de l'eau traitée pour la consommation ;
- D'impliquer les comités des Parents d'Elèves et les comités de gestions des parents d'élèves dans le renouvellement du savon et du chlore. Les comités des parents d'élève pourraient aussi veiller à ce que l'approvisionnement en eau des dispositifs de lavage des mains (DLM) soit régulier.

B. Ustensiles pour manger et boire

Il est interdit aux enfants de partager le même gobelet et les mêmes ustensiles pour manger, cela en vue d'éviter d'échanger les liquides issus du corps.



C. Kit de nettoyage

Eponges, seaux, chlore, Eau de Javel, etc.



IV. LES PROCEDURES D'ORIENTATION ET DE GESTION D'UN CAS SUSPECT DE FIEVRE EBOLA DANS LES ECOLES / UNIVERSITE

La gestion des différents cas de la **FIEVRE** et autres **SYMPTOMES** chez l'élève/ l'étudiant.

1. Gestion de cas de fièvre ou symptômes d'un enfant

Si un enfant présente de la fièvre à son arrivée à l'école ou si un enfant présente les symptômes suspects pendant les heures de cours, voici le protocole à suivre :

A. Cas d'enfant/élève/étudiant présentant de la FIEVRE à son arrivée l'école/Université



- La personne qui constate le cas de fièvre alerte les autres membres de son équipe, confie l'enfant /l'élève/l'étudiant au deuxième membre de l'équipe et continue la prise de température ;
- L'enfant/l'élève/l'étudiant est immédiatement retiré du groupe et mis dans un endroit adéquat à l'écart au lieu qu'il rentre en classe ;
- L'enfant/l'élève/l'étudiant isolé est mis en confiance et soutenu psychologiquement avec la présence continue d'un des membres du comité d'accueil;
- Le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche.
- Le directeur de l'école informe aussi les parents de l'enfant/l'élève/l'étudiant de son état et des dispositions prises ;
- Le service de santé le plus proche vient chercher

l'enfant/l'élève/l'étudiant pour une prise en charge médicale adéquate ;

- Le service de santé informe le directeur de l'école et les parents de l'enfant/l'élève/l'étudiant de l'évolution de la santé de l'enfant ;
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non ;confirmé.

Au cas où, deux ou plus d'enfants sont mis à l'écart dans une salle, pour fièvre ou les symptômes de la Maladie à Virus Ebola, la distance les séparant est d'au moins 2 mètres



B. Cas d'enfant/élève/étudiant présentant de la FIEVRE pendant les heures de cours.



- La personne qui constate le cas de fièvre alerte les autres membres de son équipe, confie l'enfant / l'élève / l'étudiant au deuxième membre de l'équipe et continue la prise de température ;
- L'enfant / l'élève / l'étudiant est immédiatement retiré du groupe et mis dans un endroit adéquat à l'écart ;
- L'enfant / l'élève / l'étudiant isolé est mis en confiance et soutenu psychologiquement ;
- Le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche.
- Le directeur de l'école informe

aussi les parents

de l'enfant / l'élève / l'étudiant de son état et des dispositions prises ;

- Le service de santé le plus proche vient chercher l'enfant / l'élève / l'étudiant pour une prise en charge médicale adéquate ;
- Le service de santé informe le directeur de l'école et les parents de l'enfant / l'élève / l'étudiant de l'évolution de la santé de l'enfant ;
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non confirmé ;

C. Cas d'un enfant/élève/étudiant présentant LES SYMPTOMES SUSPECTS à l'arrivée à l'école



- La personne, qui constate le cas, conduit l'enfant/l'élève/l'étudiant immédiatement à l'endroit aménagé à cet effet ;
- L'enfant/l'élève/l'étudiant isolé est mis en confiance et soutenu psychologiquement ;
- Le directeur de l'école informe la famille de l'enfant et celui-ci est immédiatement conduit au centre de santé le plus proche pour une prise en charge adéquate ;
- Si l'enfant présente à la fois trois des symptômes de fièvre EBOLA, notamment les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires, la diarrhée, les vomissements, les saignements anormaux, la faiblesse, etc., le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche pour une prise en charge

; adéquate ;

- Le directeur de l'école informe aussi les parents de l'enfant/l'élève/l'étudiant de son état et des dispositions prises ;
- Le service de santé le plus proche vient chercher l'enfant/l'élève/l'étudiant pour une prise en charge médicale adéquate ;
- Le service de santé informe l'école et les parents de l'enfant/l'élève/l'étudiant de l'évolution de la santé de l'enfant ;
- Si par la suite le cas d'EBOLA est confirmé, le service de santé remplit la fiche d'accès « Enfant/élève/étudiant », informe le directeur de l'école et donne la fiche au comité de veille.
- Si le cas d'EBOLA est confirmé chez un enfant/élève/étudiant à l'école, le directeur de l'école informe automatiquement ses autorités hiérarchiques ;
- Si le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rencontre les autorités sanitaires et celles de l'éducation et autres autorités compétentes (Ministère de l'intérieur...) pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours.
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non confirmé.

D. Cas d'un enfant/élève/étudiant présentant LES SYMPTÔMES SUSPECTS pendant les heures de cours

- La personne, qui constate le cas, conduit l'enfant/l'élève/l'étudiant immédiatement à l'endroit aménagé à cet effet ;
- Le directeur de l'école informe la famille de l'enfant et celui-ci est conduit dans une la structure de santé la plus proche pour une prise en charge adéquate ;
- Si l'enfant présente à la fois trois des symptômes de fièvre EBOLA, notamment les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires, la diarrhée, les vomissements, les saignements anormaux, la faiblesse, etc., le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche ;
- Le directeur de l'école informe aussi les parents de l'enfant /l'élève/l'étudiant de son état et des dispositions prises ;
- Le service de santé le plus proche vient chercher l'enfant /l'élève/l'étudiant pour une prise en charge médicale adéquate ;
- Le service de santé informe l'école et les parents de l'enfant/l'élève/l'étudiant de l'évolution de sa santé de celui-ci ;
- Si par la suite le cas d'EBOLA est confirmé, le service de santé remplit la fiche d'accès « enfant/élève/



étudiant », informe le directeur de l'école et donne la fiche au comité de veille.

- Si le cas d'EBOLA est confirmé chez un enfant/élève/étudiant à l'école, le directeur de l'école informe automatiquement ses autorités hiérarchiques ;
- Si le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rencontre les autorités sanitaires et celles de l'éducation et autres autorités compétentes (Ministère de l'intérieur...) pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours.
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non confirmé.

2. La gestion d'un cas de FIEVRE ou SYMPTÔMES chez un (Adulte)

Si un enseignant/encadreur se trouve avec de la fièvre à son arrivée à l'école ou si l'enseignant/encadreur présente les symptômes suspects pendant les heures de cours, voici le protocole à suivre :

A. Cas d'un enseignant/encadreur se trouvant avec la FIÈVRE à son arrivée à l'école



- La personne membre du comité d'accueil, qui constate le cas de fièvre, demande à l'enseignant d'aller dans la salle de prise en charge et continue la prise de température ;
- Le directeur appelle l'enseignant de relève pour remplacer l'enseignant.
- L'enseignant est mis en confiance et soutenu psychologiquement. Le directeur d'école lui demande d'aller à l'isolement.
- Le directeur informe la famille et le service de santé
- Le service de santé le plus proche vient chercher l'enseignant pour une prise en charge médicale adéquate ;
- Si par la suite, le cas d'EBOLA est confirmé, le

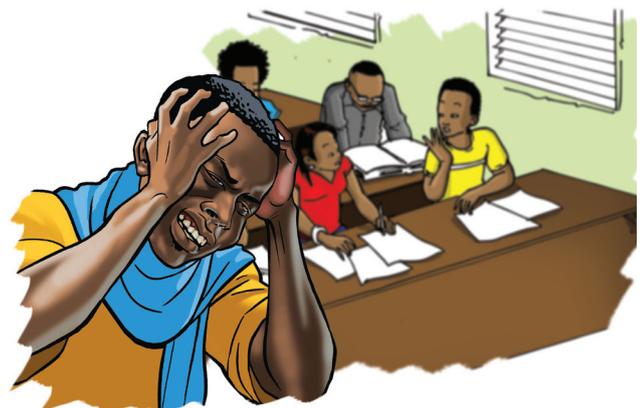
service de santé remplit la fiche d'accès « enseignant/encadreur/personnel d'appui », informe le directeur de l'école et donne la fiche au comité de veille.

- Si le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rend compte aux autorités sanitaires et à ses autorités hiérarchiques de l'éducation et autres autorités compétentes (Ministère de l'intérieur...), au téléphone ou en les rencontrant, pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours.
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non confirmé.

Au cas où, deux ou plusieurs personnes sont mises à l'écart dans une salle, pour fièvre ou les symptômes de la MVE, la distance les séparant est d'au moins 2 mètres

B. Cas d'un enseignant/encadreur se trouvant avec la FIÈVRE pendant les heures de cours

- La personne, qui constate le cas de fièvre, demande à l'enseignant d'aller dans la salle de prise en charge et continue la prise de température ;
- Le directeur appelle l'enseignant de relève pour remplacer l'enseignant ;
- L'enseignant est mis en confiance et supporté psychologiquement ;
- Le directeur d'école lui demande d'aller à l'isolement ;
- Le directeur informe la famille et le service de santé ;
- Le service de santé le plus proche vient chercher l'enseignant pour une prise en charge médicale adéquate ;



- Si par la suite, le cas d'EBOLA est confirmé, le service de santé remplit la fiche d'accès « enseignant/encadreur/personnel d'appui », informe le directeur de l'école et donne la fiche au comité de veille ;
- Si le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rend compte aux autorités sanitaires et à ses autorités hiérarchiques de l'éducation, au téléphone ou en les rencontrant, pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours ;
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé.

C. Cas d'un enseignant présentant les SYMPTOMES SUSPECTS à l'arrivée de l'école



- L'enseignant arrête immédiatement son cours.
- L'enseignant évite tout contact physique avec ses élèves et ses collègues de l'école ;
- L'enseignant informe immédiatement l'autorité de l'école et est conduit dans une structure de santé la plus proche pour une prise en charge adéquate ;
- Un enseignant ou toute autre personne qui présente un signe majeur (hémorragie ou saignements anormaux) ou à la fois trois des symptômes de la maladie à virus EBOLA, à savoir les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires,

la diarrhée, les vomissements, les, la faiblesse, etc.

- Si l'enseignant présente à la fois trois des symptômes de fièvre EBOLA, notamment les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires, la diarrhée, les vomissements, les saignements anormaux, la faiblesse, etc.,) le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche. (et l'enseignant reste dans l'école.);
- Si par la suite, le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rend compte aux autorités sanitaires et à ses autorités hiérarchiques de l'éducation et autres autorités compétentes (Ministère de l'intérieur...), au téléphone ou en les rencontrant, pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours;
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé.

D. Cas d'un enseignant présentant LES SYMPTÔMES SUSPECTS pendant les heures de cours

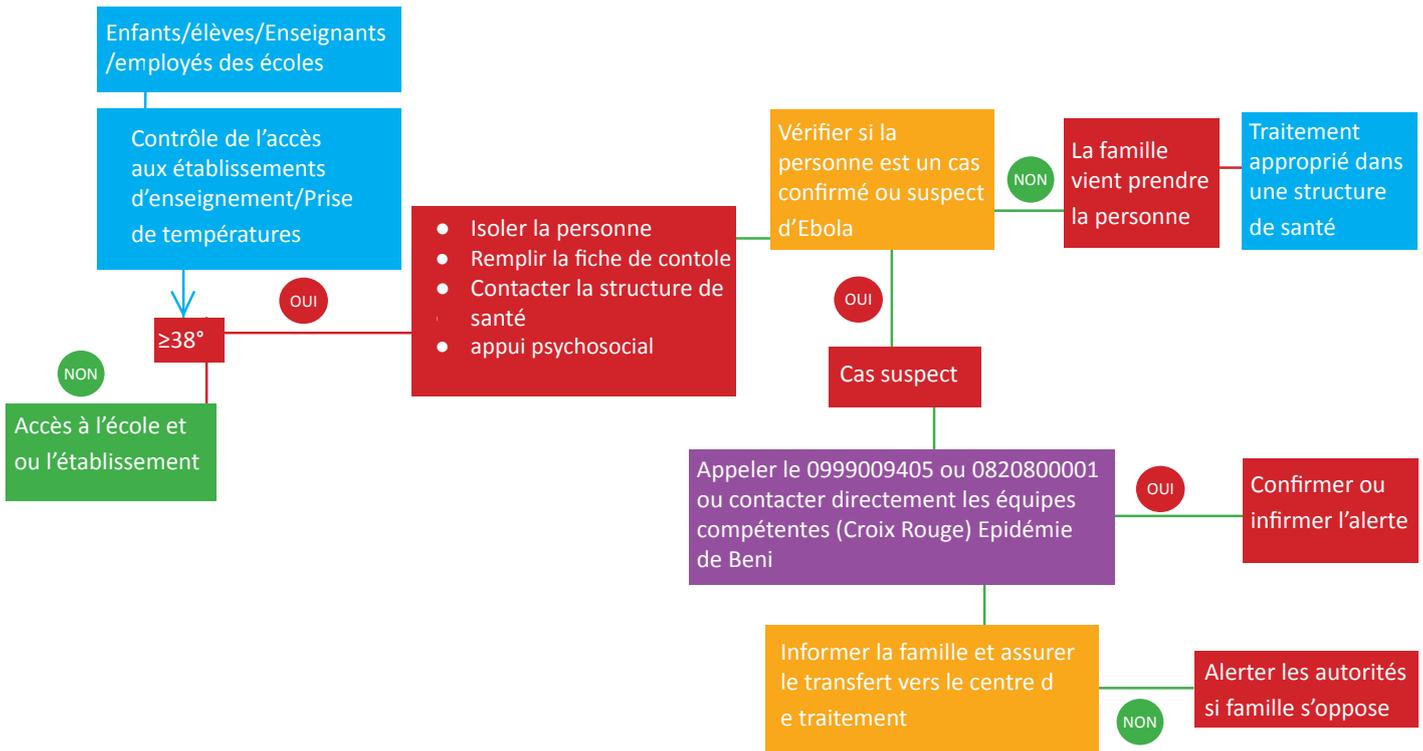


- L'enseignant arrête immédiatement son cours.
- L'enseignant évite tout contact physique avec ses élèves et ses collègues de l'école.
- L'enseignant informe immédiatement l'autorité de l'école et est au centre de santé la plus proche pour une prise en charge adéquate ; Un enfant, élève, étudiant, enseignant ou toute autre personne qui présente un signe majeur (hémorragie ou saignements anormaux) ou à la fois trois des symptômes de la maladie à virus EBOLA, à savoir les maux de tête, la fièvre, les douleurs articulaires et musculaires, la diarrhée, les vomissements, la faiblesse... le directeur de l'école informe le service de santé le plus proche.
- Le service de santé le plus proche vient le prendre en charge.
- Si par la suite le cas d'EBOLA est confirmé, le directeur de l'école rend

compte aux autorités sanitaires et à ses autorités hiérarchiques de l'éducation et autres autorités compétentes (Ministère de l'intérieur...), au téléphone ou en les rencontrant, pour décider de la fermeture ou non de l'école pour 21 jours.

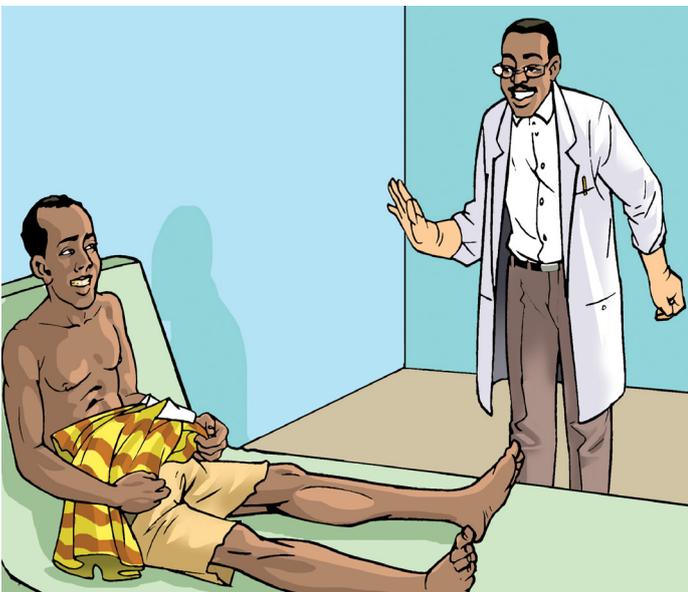
- Le directeur de l'école porte dans le registre le cas d'EBOLA confirmé ou non confirmé.

PROCEDURES D'ORIENTATION POUR LA PREVENTION DE LA MVE EN MILIEU SCOLAIRE



V. LE SOUTIEN ET LA NON-DISCRIMINATION

1. Soutien aux enfants/jeunes et au personnel de l'école quand ils sont séparés des autres parce qu'ils ont de la fièvre ou présentent trois symptômes de la fièvre Ebola



Quand un enfant/jeune, un enseignant ou autre travailleur de l'école est mis en isolement parce qu'il présente de la fièvre ou d'autres symptômes d'Ebola, le directeur de l'école est responsable de garantir que l'enfant/jeune, l'enseignant/autre travailleur de l'école est soutenu et que quelqu'un lui parle avant l'arrivée du personnel de santé.

- Si un cas suspect est détecté, le directeur de l'école doit assurer le soutien et la non-discrimination envers l'enfant et sa famille ;
- Si un enfant ou étudiant est un cas suspect ou confirmé de virus Ebola, les autorités scolaires doivent soutenir l'enfant / élève/ étudiant et les parents en lien avec les autorités de santé pour surveiller l'enfant pendant 21 jours ;
- Si l'enfant / étudiant ne développe pas de symptômes au bout de 21 jours montrant qu'il / elle n'a pas le virus Ebola et ne constitue donc pas un risque pour les autres personnes, il/elle peut retourner à l'école
- Un enfant / étudiant qui a été infecté et traité d'Ebola et est sorti de l'hôpital peut retourner à l'école. Il / elle est guéri de l'Ebola et ne pose aucun risque pour les autres personnes

Le Directeur de l'école et les enseignants sont responsables du soutien psychologique aux enfants qui sont touchés par le virus Ebola dans le sens où ils sont devenus orphelins ou des enfants séparés en raison de la mort d'un parent ou tuteur. Ces enfants doivent être orientés vers des services de protection de l'enfance

2. Contenu de la formation des enseignants en appui psychosocial en classe

Le module de formation sur la prévention de maladie à virus Ebola en milieu scolaire fournira aux enseignants des zones particulièrement affectées les compétences de gérer leur stress personnel et leur détresse psychologique. Les enseignants seront guidés sur la façon de créer un environnement de soutien psychologique pour les enfants à l'école et comment renforcer la résilience des enfants.

- Les enseignants recevront une importante information qui les rendra capables d'identifier les enfants (et les collègues) qui éprouvent une profonde détresse ou qui ont des besoins urgents. Les enseignants apprendront à écouter les enfants/jeunes et les collègues en détresse ;
- Les enseignants apprendront au sujet des stigmas et de la discrimination liée à Ebola, et sur comment assurer que les salles de classe/les écoles demeurent sans stigmatisation ;
- Les enseignants apprendront à agir avec soin dans les cas où les enfants/jeunes et les enseignants nécessitent d'être isolés des autres dans l'enceinte de l'école ;
- Les enseignants apprendront les techniques actives d'apprentissage et proposeront des activités qui apporteront un appui psychosocial dans la salle de classe ;
- Les enseignants apprendront au sujet des différentes vulnérabilités émergeant comme conséquence d'Ebola : orphelins, enfants survivants et enfants qui pourraient avoir perdu les membres de leurs familles, voire leurs frères et sœurs ;
- Les enseignants accepteront que la majorité d'enfants soient soutenus et aidés à travers la participation dans les activités normales de la classe- activités régulières, routine structurée et communication entre les enfants. Quelques enfants pourraient ne pas répondre au soutien psychosocial de l'école uniquement, et pourraient nécessiter un soutien psychologique de personnes expertes en la matière.

VI. LES MESSAGES CLES DESTINES AUX FAMILLES



Des messages clés doivent être destinés aux familles sur les comportements et les règles à suivre pour s'assurer que les écoles seront un endroit sûr pour tous les enfants.

Les autorités ministérielles utiliseront différents canaux : Radios (nationale, rurale et communautaire, scolaire) ; Animateurs communautaires (porte à porte, causerie etc.), Chefs traditionnels et religieux ; Leaders d'opinion ; Affiches/images

Avant, pendant et après la rentrée scolaire, les messages seront transmis plusieurs fois dans la journée pour les messages radio ; pendant les prières (Mosquées et églises) ; et pour les animations dans les communautés selon les besoins.

Chers parents,

Pour assurer la protection de nos enfants contre la maladie à virus Ebola pendant l'année scolaire, voici quelques règles que vous devez observer :

1. Si la température du corps de votre enfant est élevée (fièvre/ corps chaud), il faut contacter un agent de santé ou l'envoyer au centre de santé le plus proche.

En période d'épidémie de la maladie à virus Ebola, la vente des aliments est strictement interdite en milieu scolaire. Seul l'appui alimentaire par la cantine scolaire formelle est autorisé. Il convient donc que les familles donnent à leurs enfants la nourriture pour le déjeuner s'il n'y a pas de cantine scolaire parce que les enfants ne pourront pas sortir ni avoir accès aux vendeurs (les vendeurs sont interdits d'entrée dans les écoles pendant l'épidémie).

Les parents ne peuvent pas accéder à l'école, excepté pour le préscolaire sur autorisation moyennant contrôle. A l'école, les enfants et les employés auront besoin d'être testés pour la fièvre chaque jour, en utilisant un thermomètre qui ne touche pas le corps. Ceci n'est pas dangereux et ne cause aucune douleur. Cependant ceci risque de retarder le début des leçons. D'où la nécessité d'envoyer les enfants à l'école une trentaine de minutes avant le début des cours.

Les enfants doivent arriver à l'école munis d'une gourde d'eau potable, car ils ne seront pas autorisés à quitter l'école pendant la pause.

*Le service médical / relais communautaire détermine de la mise en quarantaine et du retour dans l'école, c'est pour la sécurité de l'école et des autres enfants. Après suivi médical de 21 jours, **le service médical /relais communautaire peut vous permettre de mettre à nouveau votre enfant à l'école au 22e jour.***

A la maison, il faut appliquer les règles d'hygiène suivantes, ainsi les écoles deviendront un espace plus propre et plus sain pour tous les enfants, par conséquent :

- 1. Vous ne devez pas laisser les habits des enfants en contact avec les urines, les vomissements, le sang, etc ;*
- 2. Vous devez surveiller de très près les enfants afin de s'assurer que les enfants se lavent les mains au savon/cendre et à l'eau courante avant de manger, après les toilettes et avant le départ pour l'école ;*
- 3. Vous devez vous rassurer que votre enfant a un corps propre dans une tenue propre quand il/elle va à l'école ;*
- 4. Chaque fois que vos enfants sont prêts pour l'école, vous devez leur rappeler qu'ils ne doivent pas partager avec leurs camarades les aliments et l'eau de boisson ;*
- 5. Vous devez dire à votre enfant de signaler à son enseignant dès qu'il se sent malade (maux de tête, nausées, diarrhée, vomissement etc.).*

Les parents doivent informer les autorités scolaires si l'enfant ou quelqu'un de la famille a été en contact avec un malade victime du virus Ebola ou avec quelqu'un qui serait mort du virus Ebola

Les Ministres de l'Éducation et de la Santé publique remercient toutes les familles pour leur collaboration.

ANNEXE 1 : Répartition géographique des épidémies de MVE en RDC de 1976 à 2018, facteurs de risque et délai de la riposte (source Direction de Surveillance Epidémiologique Ministère de la /Santé)

episode	Année	Localisation : Province/ville, Cite ou village	Cas	Décès	Létalité (%)	Facteurs Risque (cas index)	Délai dans la riposte	
1	1976	Equateur Yambuku	318	224	88	Contact Viande de brousse	4 mois	
2	1977	Equateur : Tandanla	1	1	100	?		
3	1995	Bandundu : Kikwit	315	256	88	?	5 mois	
4	2007	Kasaï Occidental Mweka	264	187	71	Consommation Souris ?	4 mois	
5	2008	Kasaï Occidental Kaluamba	32	15	42	Consommation Souris ?	21 jours	
6	2012	Province Orientale :Isiro	52	28	53,8	?	4 mois	
7	2014	Equateur : Boende	66	49	74,2	Contact, viande de brousse	15 Jours	
8	2017	Bas Uélé : Likati	8	4	50	Contact, viande brousse	< 15 Jours	
9	2018(mai)	Equateur : Bikoro	54	33	61,1	Contact, viande brousse	< 15Jours	
10	2018	Nord-Kivu et Ituri	Attente du rapport final de l'épidémie en cours.					

ANNEXE 2 : FICHE DE RENSEIGNEMENT INDIVIDUEL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL



Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (P.N.S.S.U)

Fiche de renseignements individuelle

(A remplir par les parents ou le tuteur de l'élève)

N°/ 20... - 20....

Ecole : ; Adresse :

IDENTITE

Nom : Post nom/ Prénom Sexe : Poids : Taille :

Né (e) à Le Religion Nationalité Province d'origine

Père. Noms : Age Profession Etat civil

Vivant : décédé. : Tél.

Mère Noms : Age Profession Etat civil

Vivante : Décédée : Tél.

Tuteur. Noms : Age Profession Etat civil

Province d'origine : Tél. degré de parenté :

Fratrie (Nombre de) : Frères sœurs Position Autres Habitants à la maison

Adresse de résidence de l'élève :

Information sur les mouvements de l'élève durant les 21 derniers jours :

Lieu de provenance :

Lieu de séjour et ou de transit durant les derniers 21 jours

Moyen de transport :

- Avion
- bateau
- véhicule
- moto
- autres à préciser

Destination :

Antécédents familiaux durant les 21 derniers jours

- Maladie a virus Ebola dans la famille : oui ou non : Quand ?
- Si oui ; Qui : a survécu ou non : a-t-il contaminé les gens dans la famille ou dans la communauté : a-t-il été vaccine contre le virus Ebola oui ou non.
- Y a-t-il un chasseur dans la famille ? Oui ou non
- Y a-t-il eu quelqu'un dans la famille qui été en contact avec un cadavre ?

- Hospitalisation: Oui Non

- Ebola : Oui Non

- Dysenterie : Oui Non

- Fièvre typhoïde : Oui Non

- Amibe : Oui Non

- Cholera : Oui Non
- Vaccin contre Ebola : Oui Non
- Autres : Oui Non

Questionnaire complémentaire

- L'enfant, a-t-il fait une forte fièvre soudaine dans le 21 jours qui précèdent ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu des maux de tête ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu des douleurs dans les muscles ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu des douleurs dans les articulations ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il saigné des yeux ? des oreilles ? du nez ? ou de la bouche ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu des douleurs au ventre ou à la poitrine ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il fait une quelconque forme de diarrhée avec du sang ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu des maux de gorge ou le hoquet ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il fait des éruptions cutanées ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu une perte de la vue ou la cécité ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il fait une quelconque forme de diarrhée spéciale ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il été déjà opéré ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà été transfusé ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà vomit du sang ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà craché du sang ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà fait des convulsions ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà saigné du nez ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il eu une croissance normale ? : Oui Non
- L'enfant, a-t-il déjà perdu connaissance ? : Oui Non
- L'enfant présente-t-il un amaigrissement spécial à ce jour ? : Oui Non
- L'enfant se plaint-il des douleurs aux membres ? : Oui Non

Autres choses que vous souhaiteriez mentionner :

Groupe sanguin.....

Je certifie que ces renseignements sont sincères selon mes connaissances.

Fait à, le ___/___/20__

Nom du Père /Mère / Tuteur _____

Signature :

Téléphone du Père /Mère / Tuteur

ANNEXE 3 : FICHE DE CONTRÔLE ENFANT/ÉTUDIANT

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
Secrétariat général



Programme National de Santé Scolaire
Et Universitaire
(PNSSU)

FICHE SANITAIRE DE L'ÉLÈVE/ÉTUDIANT EN SITUATION D'ÉPIDÉMIE DE LA MVE

Date :

Heure :

I Identité de l'élève/étudiant

Nom :

Post-nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Sexe :

Lieu et date de naissance :

Téléphone :

II Informations sur les mouvements de l'élève/étudiants

Lieu de provenance :

Lieu de séjour et ou de transit durant les derniers 21 jours :

Moyen de transport :

- Avion
- Bateau
- Véhicule
- Moto
- autre (: à préciser) :

Destination :

III Informations sur l'Etat de santé de l'élève/étudiant durant les trois dernières semaines :

1) Avez-vous présenté l'un des symptômes ci-après

- | | | | |
|--|---|-------------------------|---|
| - Fièvre : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Maux de tête : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Perte d'appétit : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Fatigue intense : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Douleur musculaire et ou articulaire : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Vomissement : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Difficulté à respirer : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Difficulté à avaler : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Douleurs abdominales : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Saignement : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - Yeux rouges : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | | |

2) Avez-vous enregistré un décès inexplicable dans votre entourage et ou famille ? Oui Non

Si oui, quand ?.....

Partie à remplir par un personnel sanitaire :

- Température à l'arrivée à l'école/Université :
- Saignement inexplicable : Oui Non
- Décision de l'agent sanitaire :

Signature du membre de comité scolaire d'accueil Signature de l'agent sanitaire

ANNEXE 4 : FICHE DE CONTRÔLE ÉTUDIANT/ADULTE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
Secrétariat général



Programme National de Santé Scolaire
Et Universitaire
(PNSSU)

FICHE SANITAIRE DE L'ADULTE EN SITUATION D'ÉPIDÉMIE DE LA MVE

Date :

Heure :

I Identité de l'Adulte

Nom :

Post-nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Sexe :

Lieu et date de naissance :

Téléphone :

II Informations sur les mouvements de l'adulte

Lieu de provenance :

Lieu de séjour et ou de transit durant les derniers 21 jours :

Moyen de transport :

- Avion
- Bateau
- Véhicule
- Moto
- autre (à préciser) :

Destination :

III Informations sur l'Etat de santé de l'adulte durant les trois dernières semaines :

1) Avez-vous présenté l'un des symptômes ci-après

- | | | | |
|--|---|-------------------------|---|
| - Fièvre : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Maux de tête : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Perte d'appétit : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Fatigue intense : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Douleur musculaire et ou articulaire : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Vomissement : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Difficulté à respirer : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Difficulté à avaler : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Douleurs abdominales : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Saignement : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - Yeux rouges : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | | |

2) Avez-vous enregistré un décès inexplicable dans votre entourage et ou famille ? Oui Non

Si oui, quand ?.....

Partie à remplir par un personnel sanitaire :

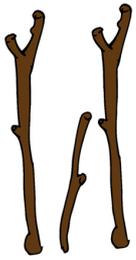
- Température à l'arrivée à l'école/Université : Oui Non
- Saignement inexplicable : Oui Non
- Décision de l'agent sanitaire : Oui Non

Signature du membre de comité scolaire d'accueil

ANNEXE 5 : REGISTRE DES CONTACTS ET DES VICTIMES

DATE	NOM ET POSTNOM	SEXE	AGE	CONTACT REALISE	CAS CONFIRME OU NON CONFIRME

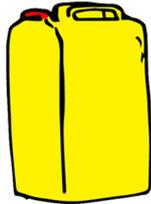
ANNEXE 6: GUIDE CONSTRUCTION TIPPY TAP (DISPOSITIF DE LAVAGE DES MAINS)



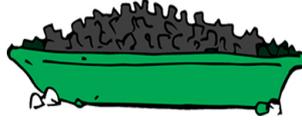
2 Bâtons fourchus de 2METRE Bâton droit 1METRE X 2



Outils pour creuser



Bidon



Graviers



Ficelle X 2



Un clou

Une bougie



Creusez deux trous de 45CM de profondeur et séparez d'environ 60CM



Placez les bâtons fourchus dans les trous et assurez-vous que les fourchus soient à niveau

Huilez la base des bâtons pour les protéger des termites



Remplissez les trous avec des pierre et de la terre, tassez fermement



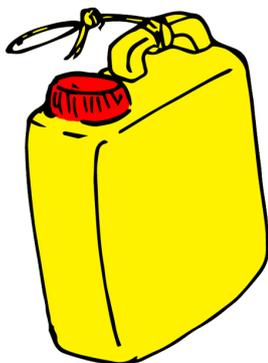
Chauffez le clou avec la bougie et faites deux trous dans le bidon



Faites un trou dans le savon et enfitez la ficelle



Accrochez le savon et le bidon, remplissez celui-ci avec de l'eau



Attachez de la ficelle au bidon



Attachez l'autre bout de la ficelle au levier à pied



Creusez un trou que vous remplissez de gravier sous le bidon pour éviter la boue

Éléments additionnels sur le tippy tap et son utilisation

Autre manière de relier le bois de pédale au bidon



Il peut être plus indiqué de percer le trou sur l'un ou l'autre des 2 cotés les plus large du bidon au lieu de le faire sur le côté le moins large du bidon. De cette façon, l'eau sort de côté et tombe moins directement sur les pieds.

Comment utiliser le tippy tap ?

1. Avec votre pied, appuyer sur le bâton qui est relie au couvercle du bidon par un fil. Cette action fait incliner le bidon et l'eau sort par le trou perce sur le bidon.
2. Mouiller premièrement vos mains et cessez d'appuyer le bois pour que l'eau s'arrête de couler.
3. Savonnez votre main et frottez correctement en respectant les étapes de lavage des mains et appuyez de nouveau sur le bâton pour faire couler l'eau et rincer vos mains.

NB : Au besoin, il faut ajuster la longueur de la ficelle entre le couvercle et le bois de pédale de façon à obtenir une bonne inclinaison du bidon qui fera couler l'eau nécessaire pour le rinçage des mains.

Comment approvisionner en eau le bidon ?

- Enlever le couvercle du bidon ;
- Décrocher le bois ;
- Enlever le bidon ;
- Remplir d'eau le bidon ;
- Accrocher de nouveau le bidon ;
- Fermer le bidon avec le bouchon.

Comment entretenir les tippy tap

- Remplir fréquemment d'eau le tippy tap autant de fois qu'il sera nécessaire de sorte à ce qu'il puisse être utilisable à tout moment ;
- Laver l'intérieur et l'extérieur du bidon fréquemment (chaque semaine) ou dès que le bidon sera sale ;
- Approvisionner en savon (ou en cendre) au besoin ;
- Changer les bois dès que le besoin se fera sentir ;
- Veiller à ce que l'eau ne stagne pas au niveau du tippy tap.

Avantage d'utiliser un tippy tap pour le lavage des mains

- Vous ne touchez pas au bidon, ce qui réduit les risques de contamination de l'eau de nettoyage ;
- Vous utilisez peu d'eau pour laver les mains ;
- On utilise des matériaux locaux ;
- La fabrication du tippy tap est facile ;
- Le tippy tap est adapté partout (école, ménage, restaurant, marché, commune, centre de santé...).

Autre modèle de Tippy-tap (fabriqué à l'aide d'une bouteille en plastique et une cordelette)

Ce tippy tap est fait de bouteilles en plastique accrochée à un cadre de bois, à un arbre ou à un poteau.

Étape 1: Attacher un morceau de ficelle en haut (autour du coude la bouteille) et en bas (à la base de la bouteille) pour constituer un berceau. Faites un nœud lâche en haut afin que la ficelle puisse se détacher et se rattacher facilement (si la bouteille ne pend pas à partir de crochets).

Etape 2: Remplir la bouteille d'eau. Si le bouchon à vis est disponible, assurez-vous qu'il est mis, bien serré, et percez quelques trous en haut. Ceci, afin que l'eau puisse s'écouler quand la bouteille est inclinée. Faire un dernier petit trou sur le haut du bidon en plastique Pour que l'air puisse entrer dans le bidon au fur et à mesure qu'il se vide.

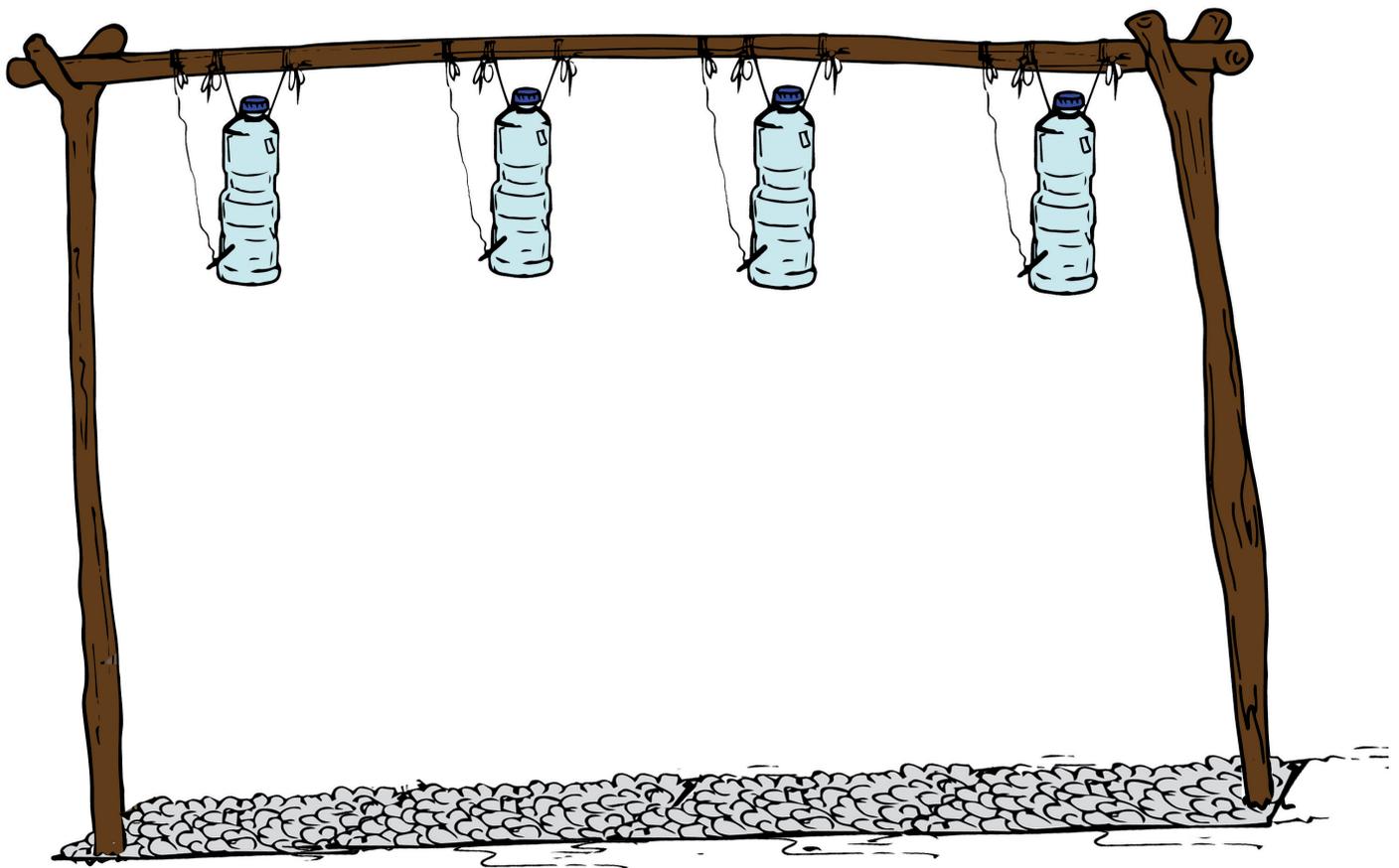
Etape 3: Attachez la bouteille au cadre, à l'arbre ou au poteau afin qu'elle pende verticalement, à l'aide du poids de l'eau. Pour utiliser le tippy tap, faites doucement pencher la Bouteille vers vos mains jusqu'à ce que l'eau s'écoule lentement. Si elle coule trop vite, la bouteille sera trop rapidement vide ! La conception du tippy tap peut être localement adaptée.

Etape 4 : Creuser une fosse en bas et le remplir de gravillon ou de quartz pour éviter que l'eau ne stagne au fil du temps.



Les très jeunes enfants et les personnes ayant des besoins spéciaux doivent pouvoir les atteindre facilement. Le savon doit être placé tout près, mais loin du sol.

Une rangée de tippy taps peut permettre à plus de 20 enfants de se laver les mains au savon en même temps. Selon la disponibilité des bouteilles, chaque classe et chaque ménage pourrait disposer de sa propre installation.



GLOSSAIRE

Cas (probable) ou Cas suspect : Tout cas suspect ou un cas décédé ayant un lien épidémiologique étroit avec un cas confirmé

Cas confirmé : Tout cas suspect ou probable avec confirmation biologique positif.

Cas contact : Dormir dans la même maison, les 3 dernières semaines ; le contact physique avec un cas suspect ou confirmé ; toucher directement des vêtements ou autres matériaux contaminés par les fluides corporels ; Participer à un enterrement sans barrière de protection ; Etre allaiter par un cas confirmé.

CAC: Comité à Assise Communautaire.

Comite d'accueil de l'école est composé du directeur d'école et d'au moins deux membres du comité des parents d'élèves et des membres de l'administration de l'école. Ce comité assurera le contrôle à l'entrée de l'école en utilisant le thermomètre laser sur les membres puis sur les élèves et en s'assurant que chacun se lave les mains. Il assurera aussi l'isolement et la compagnie des enfants ou adultes suspectés dans la salle réservée à cet usage.

Comité technique de surveillance : est appelé aussi Comité de veille. Il est chargé de la surveillance de la propagation de la maladie à virus Ebola. Ce comité identifie tout cas suspect ou cas contact et les orienter vers des structures sanitaires appropriées.

DLM : Dispositif de Lavage des Mains

Eau chlorée : eau contenant du chlore pour la désinfection.

Epidémie : maladie qui atteint en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes ou d'animaux.

Fièvre : état d'un homme dont la température dépasse sa valeur normale

Température normale du corps humain	Température en cas de fièvre	Température en cas de fièvre de MVE
36,5°C – 37,4°C	>37,5°C	≥38°
NB : en cas d'une température inférieure à 36,5°C, prière de reprendre la température de l'individu		

Maladie à virus Ebola : maladie à virus qui provoque des fièvres et une hémorragie importante et une défaillance des organes, et qui peut entraîner la mort.

MVE : Maladie à Virus Ebola

Thermomètre infrarouge : instrument de mesure médical indiquant la température sans contact grâce au rayonnement infrarouge

RECO: relais communautaire (personne chargée de la sensibilisation des membres de communauté pour le changement de comportement)

